

Règlement tombola "Des Images Aux Mots"

Article 1 : Organisation

L'association DES IMAGES AUX MOTS (Association régie par la loi 1901, numéro : 797 899 705, désignée par la suite Organisateur), organise lors du Festival de Film LGBT, une tombola.

Elle débute le **20 janvier 2016 à 18h00**, se termine le **07 février 2016 à 18h45** et dont le **tirage au sort aura lieu le 07 février 2016 à 19h00** lors de la cérémonie de clôture du Festival au Limelight, 23 bis Bd Riquet, 31000 Toulouse.

Les profits réalisés serviront uniquement à l'organisation du Festival (achat des droits de diffusion des films, traduction et sous-titrages,...).

Article 2 : Participants et Conditions de Participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs **billets de tombola au prix de 2€** [deux euros] le billet peut participer à la tombola.

Une contremarque indiquant son numéro lui sera remise en échange du paiement.

Un nom et un numéro de téléphone sera demandé lors de l'achat.

2.2. Le participant peut acheter un (ou plusieurs) billet(s) lors des événements du Festival, auprès des bénévoles.

2.3. La participation à cette tombola est ouverte à toute **personne physique et majeure**. Toute personne mineure suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale.

2.4. **Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort le lot mis en jeu lors de ce tirage.**

2.5. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

2.6. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

2.7. **Le nombre de tickets édités est de 400 unités, soit un capital d'émission de 800€.**

Article 3 : Dotation en lots

3.1. Les lots seront distribués soit sous forme directe du lot désigné, soit sous forme d'un bon à échanger auprès du commerçant partenaire.

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants recevront leur lot sur place, et en cas d'absence seront informés par téléphone/SMS du lot qui leur revient.

Liste des lots distribués :

01) Un coffret Wonderbox (valeur 59,90€) - *offert par Nouvelles Frontières Esquirol*

02) Un guide Lonely Planet 1000 choses à voir dans le Monde - *offert par Nouvelles Frontières Esquirol*

03) Un guide Lonely Planet 1000 choses à voir dans le Monde - *offert par Nouvelles Frontières Esquirol*

04) Un bon pour une bouteille de vin - *offert par le Quinquina bar*

05) Un bon pour une bouteille de vin - *offert par le Quinquina bar*

06) Un bon de réduction d'un montant de 30€ - *offert par Imagin'ères*

07) Un bon de réduction d'un montant de 15€ - *offert par BD Fugue Café*

- 08) Un bon de réduction d'un montant de 15€ - offert par BD Fugue Café
- 09) Un bon pour un bouquet (valeur 30€) - *offert par le Jardin Saint-Jérôme*
- 10) Un bon pour deux repas (pour 2 personnes, plat + dessert) - *offert par Le Vélo Sentimental*
- 11) Un bon pour deux repas express (pour 2 personnes, valeur 39,60€) - *offert par le Florida*
- 12) Une théière et un lot de 2 verres design - *offerts par Trait*
- 13) Un bon pour une guirlande 20 boules (valeur 8€) - *offert par Trait*
- 14) Un bon pour un kit de jardinerie (valeur 15€) - *offert par Au Parfait Jardinier*
- 15) Un bon pour deux petits déjeuners complets - *offert par le Grand Café Albert*
- 16) Un bon pour deux formules goûter - *offert par le Café Den*
- 17) Un bon pour deux formules goûter - *offert par le Café Den*
- 18) Un bon pour deux formules goûter - *offert par le Café Den*
- 19) Une bouteille de vin - *offert par Nicolas*
- 20) Deux CD audio de musique classique - Beethoven - *offerts par Harmonia Mundi*
- 21) Un lot de revues jeunesse - *offert par Milan Presse*
- 22) Un lot de deux poupées - *offert par Le Bonhomme de Bois*
- 23) Un lot de 5 CD et 5 DVD - *offerts par O'CD Toulouse*
- 24) Un lot de 5 CD et 5 DVD - *offerts par O'CD Toulouse*
- 25) Un lot de 5 CD et 5 DVD - *offerts par O'CD Toulouse*
- 26) Un lot de 10 DVDs - *offerts par O'CD Toulouse*
- 27) Un lot de livres - *offerts par la Femme Renard*
- 28) Un lot de livres - *offerts par la Femme Renard*
- 29) Un T-shirt "Tintin" - *offert par la boutique Tintin*

Article 4 : Tirage au sort

- 4.1. Les lots seront attribués par tirage au sort qui sera effectué en direct par les DIAM's Bond Girls (performers)
- 4.2. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.
- 4.3. Les lots ne seront donnés qu'en échange de la contremarque. En cas de perte ou de vol de cette contremarque, l'association ne peut être tenue responsable.
- 4.4. La date limite de recherche des lots est fixée au 20 février 2016, sur entente d'un lieu de restitution avec un de nos bénévoles.
- 4.5. Les lots non réclamés après cette date seront remis en jeu, conservés pour une prochaine tombola ou utilisés par l'association.

Article 5 : Limitation de responsabilité

- 5.1. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.
- 5.2. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.
- 5.3. Comme indiqué précédemment, l'Organisateur ne donnera le lot qu'en échange de la contremarque, En cas de perte ou de vol de cette contremarque, l'Organisateur ne peut être tenu responsable.
- 5.4. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant le contact téléphonique des participants une fois les gagnants connus (numéro erroné par exemple).
- 5.5. L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur réception.

Article 6 : Dépôt et consultation du règlement

6.1. Le règlement de la tombola peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite directement à l'association Des Images Aux Mots - 55, Chemin Cassaing - 31500 - TOULOUSE, ou sur le site www.des-images-aux-mots.fr .

Article 7 : Données à caractère personnel

7.1. Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Elles ne feront pas l'objet d'une utilisation ultérieure et ne seront pas conservées par l'Organisateur.

7.2. Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

7.3. Les participants acceptent la prise de photographie lors du tirage au sort, ainsi que la publication de ces photographies sur les réseaux sociaux ou sites de l'association.

Une photographie pourra être retirée sur simple demande pour un motif légitime.

Article 8 : Contestations et litiges

8.1. Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date du tirage et de la publication des numéros gagnants.

8.2. Le présent règlement est régi par la loi française.

Des Images Aux Mots
55, Chemin Cassaing
31500 TOULOUSE
contact@des-images-aux-mots.fr